



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240522-B20240521_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à David ROBINET
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



6. Objet : Association ATMO Grand Est - demande de subvention pour l'exercice 2024

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, actant l'adhésion de la CCCE à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine,

Considérant que les missions principales d'ATMO Grand Est sur le territoire communautaire sont la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité et des polluants atmosphériques dans l'environnement (oxyde d'azote, ozone, oxyde de soufre, particules fines : PM10, PM 2,5).

Considérant que l'association propose également un accompagnement des collectivités par le biais de publications annuelles et de newsletters (chiffres clés du territoire), d'outils de communication grand public, de participations à des événements, de prêts de capteurs, etc.

Considérant le projet « Cap 2030 » adopté par l'association avec l'ambition d'accompagner les collectivités dans leurs actions et programmes en faveur de la qualité de l'air, pour la santé des populations et des écosystèmes. L'association s'engage également à animer et à alimenter les démarches de planification écologique et de lutte contre le changement climatique, notamment la déclinaison locale du « France nation verte » et « Grand Est région verte ».

Par courrier en date du 29 janvier 2024, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant de 5 482 € au titre de leur mission réglementaire.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association ATMO Grand Est,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 18 avril 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 5 482 € à l'Association ATMO Grand Est pour l'année 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mai 2024

Le Président,

Michel PAQUET

